



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 3 août 2020, a adopté le règlement #20-785 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction #15-676 »;
- Que ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 3 septembre 2020;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 11 septembre 2020

Avis numéro : 2020-69

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

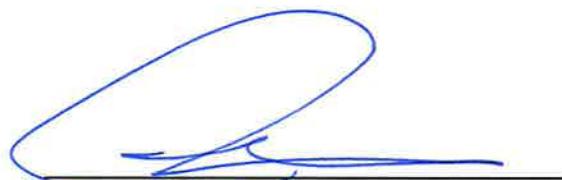
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 11 septembre 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 11 septembre 2020.



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier